

Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre

Présentation générale des objectifs et des contenus des enseignements

M1	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE
M1.1	* La réglementation technique
	<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Différencier les types de textes réglementaires.➤ Savoir cerner le cadre réglementaire d'un projet.➤ Etre en mesure d'organiser la documentation et la veille réglementaire de l'agence.➤ Etre capable, en fonction du projet, d'adapter le cadre réglementaire en concertation avec le contrôleur et l'assureur.➤ Démystifier la normalisation en tant que contrainte réglementaire mais comme argumentation du projet. <ul style="list-style-type: none">• Savoir se constituer une documentation appropriée.• Reconstituer le cadre réglementaire du projet.• Dérogation à la règle : comment obtenir un avis technique ?• Les relations avec le contrôleur technique.• DTU, AFNOR, Certification ISO, HQE,
M1.2	* L'architecte face au développement durable
	<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Responsabiliser les architectes pour leur prise de conscience d'intégrer pleinement dans leurs pratiques les exigences du développement durable.➤ Savoir concilier développement économique, cohésion sociale et protection de l'environnement.➤ Savoir intégrer les nouvelles contraintes du concept de développement durable à l'acte architectural et urbanistique. <ul style="list-style-type: none">• Aborder la conception économique dans une approche de coût global axé sur la valeur durable d'un ouvrage.• Le développement durable comme opportunité pour les architectes de décliner un nouveau vocabulaire architectural pour de nouvelles formes architecturales.

M2	MISSIONS DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET TOUS SES ACTEURS
	* Stratégie et fabrication du projet
	OBJECTIFS : ➤ Compréhension du jeu des acteurs et son instrumentation pour le projet architectural
M2.1	<ul style="list-style-type: none"> • Comment présenter un dossier recevable • Décisions administratives, stratégie d'acteur, pouvoir décisionnel, statut des informations sur le projet • Négociation des points de vue des acteurs • Le dialogue et relation avec le client, l'utilisateur, le maître d'ouvrage • La gestion des conflits et des synergies • La mission de coordinateur des acteurs • La direction du projet
	* Le jeu des acteurs
	OBJECTIFS : ➤ Identifier le rôle des différents intervenants sur le chantier, leurs relations contractuelles avec la maîtrise d'ouvrage, les limites d'intervention et de responsabilité de chacun.
M2.2	<ul style="list-style-type: none"> • Les missions des différents acteurs de la maîtrise d'oeuvre et leurs interfaces • Les missions des autres acteurs (MO, Techniciens, AMO, Entreprises...) • La composition des dossiers de marchés de travaux
	* L'économie de la construction
	OBJECTIFS : ➤ Acquisition de notions économiques indispensables appliquées à l'acte de la construction. ➤ Compréhension des facteurs d'influences divers ayant une incidence sur l'économie globale du projet. ➤ Analyse économique de réalisations. ➤ Interprétation et application analytique.
M2.3	<ul style="list-style-type: none"> • Les facteurs d'influences : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics initiaux pour approcher l'économie globale de chaque projet - Diagnostic sur un type de projet - Diagnostic sur le concept constructif - Diagnostic sur la conception architecturale - Diagnostic sur les choix des matériaux • Analyse économique de réalisations • Interprétation et application analytique
	* La pratique du chantier
	OBJECTIFS : ➤ Acquisition des méthodes de maîtrise des chantiers ➤ Savoir analyser les différentes opérations qu'implique la direction de chantier
M2.4	<ul style="list-style-type: none"> • La préparation du chantier • La conduite des travaux (la direction et l'exécution des contrats de travaux : différence entre suivi de chantier et coordination de chantier, calendrier des travaux, suivi technique et financier, contenu des comptes-rendus, les décomptes mensuels et définitifs.) • La gestion administrative et financière (les avenants aux marchés de travaux...) • La réception des travaux : Les modalités de la réception, fin de chantier et point de départ des différentes garanties, la clôture des comptes, le DOE...) • Garantie de parfait achèvement : garantie décennale, gestion des sinistres et contentieux.

M3	CREATION ET GESTION DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE
M3.1	* Gestion, organisation et normalisation d'une agence OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre la diversité et l'importance des différentes tâches de gestion d'une structure ➤ Acquisition de réflexes nécessaires pour gérer sereinement sa structure.
	<ul style="list-style-type: none"> • Positionnement prospectif de l'agence et gestion de son carnet de commande. • L'organisation et la gestion des agences : investissement, ressources humaines, archivage... • Certification ISO – MPRO d'une agence d'architecture
M3.2	* Gestion informatique des projets OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La chaîne de transformation des données du projet et les questions matérielles, logicielles et méthodologiques qu'elles posent dans l'organisation de l'agence et dans les échanges avec les partenaires. ➤ Ouverture sur les stratégies d'équipement
	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation des données du projet : structuration, sauvegardes, archivages, sécurisation, compétences • La capitalisation et le réemploi des données du projet : modèles, méthodes de travail, formation, sources d'informations • La valorisation des données : book d'agence, site WEB • Le partage et l'échange des données • Outils numériques du projet : matériel, logiciels (CAO, image, DQE, gestion) : les stratégies d'équipement. • Les outils numériques de gestion de l'agence : les stratégies d'équipement.
M3.3	* L'embauche de salariés OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquérir les connaissances juridiques indispensables pour l'embauche et la gestion des salariés d'une entreprise ➤ Intégrer les règles fondamentales du Droit du Travail ➤ Obtenir une vue d'ensemble claire et structurée ➤ Etre en mesure d'éviter les risques en matière sociale ➤ Acquisition de notions élémentaires de droit du travail
	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie sur les compétences au sein de l'agence et les conditions de leur pérennité. • Les critères de reconnaissance de l'exercice salarial (relations employeur/salarié) • La convention collective des agences d'architecture • Les différents types de contrats de travail et de formation continue
M3.4	* Comptabilité analytique (libéral & société) OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition de notions de comptabilité ➤ Acquisition d'éléments juridiques suffisants pour l'adoption en toute connaissance de cause d'un statut libéral ou sociétal pour l'exercice de la maîtrise d'œuvre ➤ Permettre d'appréhender les bases des mécanismes fiscaux (T.V.A., impôts...) ➤ Informer sur les charges sociales (TNS, salariés)
	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement économique de l'agence (moyens, finances...) • Notions de comptabilité • La comptabilité de l'activité de l'architecture • Les différentes structures juridiques et leurs incidences en matière comptable, fiscale et sociale • La t.v.a. et les charges sociales • Les quelques mécanismes comptables ayant une incidence significative sur la gestion

M4	CADRE CONTRACTUEL
M4.1	<p>* La commande architecturale</p> <p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir identifier les différents secteurs et domaines de la commande architecturale (privée, publique, logement, industrie, établissements publics...) ➤ Savoir apprécier les particularités de la commande publique au regard de la commande privée (missions, conditions d'appel à candidature, concours...) <p>Les missions de la maîtrise d'oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contenu des missions • Les marchés publics : mission de base (Loi MOP), missions complémentaires • Les marchés privés
M4.2	<p>* Les contrats d'architecture</p> <p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaître les droits et obligations respectifs des différentes parties aux contrats. ➤ Connaître les différents contrats d'architecture et leurs modes d'établissement. ➤ Connaître les modalités de réalisation de la commande groupée ➤ Savoir apprécier la nature de l'engagement de l'architecte au regard des différentes missions <p>Le cadre contractuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les relations maître d'ouvrage/maître d'oeuvre • Les relations au sein de la maîtrise d'oeuvre : les partenariats, la co-traitance, la sous-traitance, le mandatariat commun • Les pièces contractuelles (AE, CCAP, CCTP, Programme...) <p>Les engagements contractuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement sur les coûts, sur les délais • Le respect des réglementations (urbanisme, sécurité incendie, accessibilité, santé et protection des travailleurs...)

M5	CADRE LEGAL DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION REGLEMENTEE
M5.1	<p>* Le cadre juridique des pratiques architecturales</p> <p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre les conditions juridiques des différents modes d'exercice de la profession d'architecte (le cadre libéral, salarial, public, commercial) ➤ Comprendre le fonctionnement des institutions ordinales et syndicales <ul style="list-style-type: none"> • La profession d'architecte comme profession réglementée. • Organisation et contrôle de la profession : rôle et missions de l'ordre. • Les différents modes d'exercice : <ul style="list-style-type: none"> - La situation des architectes en France: nombre, taille moyenne des structures - L'exercice à titre libéral - L'exercice en société (EURL, SARL, SA, Sociétés de moyens,...) - L'exercice d'architecte salarié en titre - L'exercice libéral dans une structure professionnelle d'accueil • Le cadre d'exercice de l'architecture en Europe
M5.2	<p>* Responsabilités et assurances</p> <p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Comprendre le droit de la responsabilité dans le domaine de la maîtrise d'oeuvre ➤ Prévenir les situations susceptibles d'engendrer la mise en cause de l'architecte ➤ Apprendre à constituer préventivement la preuve de ses actes. <ul style="list-style-type: none"> • Les sources variées de la responsabilité de l'architecte et les risques encourus. <ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité contractuelle de droit commun (à l'égard des différentes missions et des obligations générales) - Les responsabilités légales spécifiques des articles 1792 et suivants et 2270 du code civil (décennale, biennale et garantie de parfait achèvement) • Les conditions d'exonération de la responsabilité de l'architecte <ul style="list-style-type: none"> - Relatives aux modalités de mise en œuvre de la responsabilité - Les causes d'exonération de la responsabilité de l'architecte • L'assurance construction. <ul style="list-style-type: none"> - L'objet de l'obligation générale d'assurance - L'obligation d'assurance des constructeurs - L'assurance obligatoire de dommages à l'ouvrage

M6	MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	6 mois à temps plein (169*6) = 1014 heures
Les séminaires mobilisent les architectes en formation sur les grands chapitres d'enseignements à partir de leur mise en situation professionnelle.		
	SEMINAIRE 1	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE
	SEMINAIRE 2	MISSION DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE ET TOUS SES ACTEURS
	SEMINAIRE 3	CREATION ET GESTION DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE
	SEMINAIRE 4	CADRE CONTRACTUEL
	SEMINAIRE 5	CADRE LEGAL DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION REGLEMENTEE
	SEMINAIRE 6	SYNTHESE SUR LA STRATEGIE PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE EN FORMATION